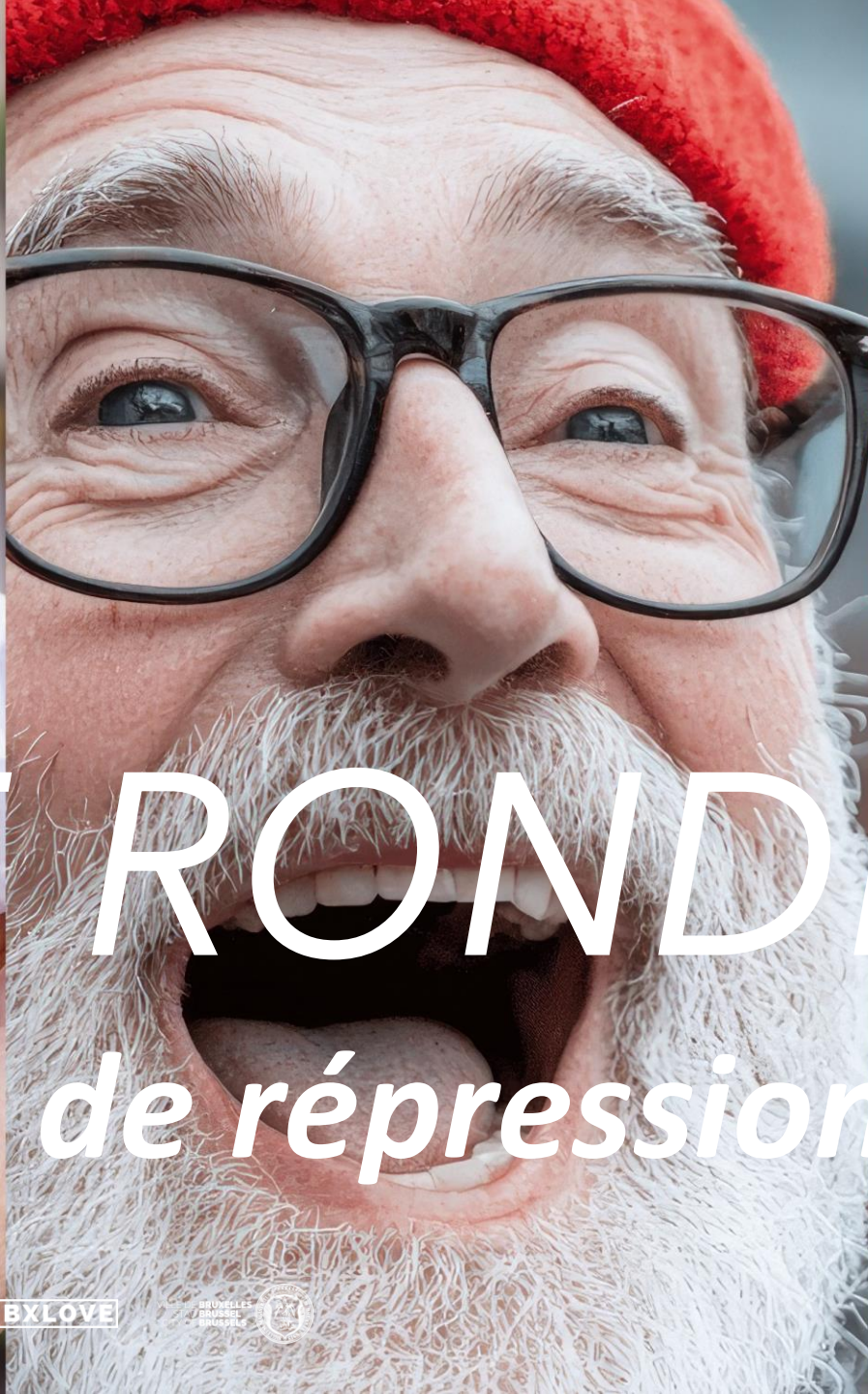




LA VILLE
DE STAD



**WE
ARE
BXL**
bruxelles.be | brussel.be | brussel.be

TABLE RONDE

« Politiques de répression »



LA VILLE
DE STAD

weare**bxl**

Cadre JURIDIQUE

#BXLOVE



VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL
CITY OF BRUSSELS





Bruxelles

Particularité Géographique

- La Ville de Bruxelles est un territoire qui reprend 4 communes pour 200.000 habitants ;
- Elle s'inscrit dans la Région Bruxelloise, territoire de 19 communes ;
- En matière de propreté : Certaines voiries et lieux spécifiques relèvent de la compétence **régionale** ;
- Collectes de sacs poubelles : **gérées par la Région ou des prestataires privés** ;
- Collaboration requise entre services communaux et régionaux pour une **gestion efficace**.





Cadre Applicable

Ordonnances Régionales :

Les ordonnances bruxelloises encadrent les compétences régionales en matière de gestion des déchets.

Néanmoins la Ville peut compléter par des règlements communaux :



Règlement Taxe Communal

- Cadre juridique permettant à la Ville de Bruxelles de fixer des montants d'amendes spécifiques pour des infractions liées à la propreté publique.
- **Avantage** : plus flexible que le RGP et permet d'ajuster les montants selon la gravité et la récurrence des infractions.
- **Limite** : Absence de mesures réparatrices comme dans le RGP (ex : travaux d'intérêt général).



Règlement Général de Police

- Texte de base pour le maintien de l'ordre public et de la propreté.
- Appliqué par la police et les agents communaux, mais avec des limitations quant à la taxation (montants plafonnés).